

Journals

No. 416

Tuesday, May 14, 2019

10:00 a.m.

Journaux

N^o 416

Le mardi 14 mai 2019

10 heures

PRAYER

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Lamoureux (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— Nos. 421-03350, 421-03351, 421-03352, 421-03353, 421-03354, 421-03355, 421-03356, 421-03380, 421-03381, 421-03382, 421-03383, 421-03384 and 421-03385 concerning the Employment Insurance Program. — Sessional Paper No. 8545-421-180-10.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Dusseault (Sherbrooke), seconded by Ms. Laverdière (Laurier—Sainte-Marie), Bill C-448, An Act to amend the Excise Tax Act (supply of digital content), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Ms. Rempel (Calgary Nose Hill), one concerning federal-provincial agreements (No. 421-03736);

— by Mrs. Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking), one concerning health care services (No. 421-03737);

— by Mr. Whalen (St. John's East), one concerning the use of animals in research (No. 421-03738);

— by Mr. Kmiec (Calgary Shepard), one concerning loans (No. 421-03739);

— by Mr. Julian (New Westminster—Burnaby), one concerning the Federal Courts Act (No. 421-03740);

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— n^{os} 421-03350, 421-03351, 421-03352, 421-03353, 421-03354, 421-03355, 421-03356, 421-03380, 421-03381, 421-03382, 421-03383, 421-03384 et 421-03385 au sujet du régime d'assurance-emploi. — Document parlementaire n^o 8545-421-180-10.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Dusseault (Sherbrooke), appuyé par M^{me} Laverdière (Laurier—Sainte-Marie), le projet de loi C-448, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (fourniture de contenu numérique), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M^{me} Rempel (Calgary Nose Hill), une au sujet des ententes fédérales-provinciales (n^o 421-03736);

— par M^{me} Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking), une au sujet des services de santé (n^o 421-03737);

— par M. Whalen (St. John's-Est), une au sujet de l'expérimentation sur les animaux (n^o 421-03738);

— par M. Kmiec (Calgary Shepard), une au sujet des prêts (n^o 421-03739);

— par M. Julian (New Westminster—Burnaby), une au sujet de la Loi sur les Cours fédérales (n^o 421-03740);

— by Mr. Paradis (Brome—Missisquoi), one concerning the protection of the environment (No. 421-03741);

— by Mr. Eglinski (Yellowhead), one concerning a national day (No. 421-03742);

— by Ms. May (Saanich—Gulf Islands), one concerning waste management (No. 421-03743);

— by Mr. Stetski (Kootenay—Columbia), one concerning human rights (No. 421-03744);

— by Mr. Johns (Courtenay—Alberni), four concerning the regulation of food and drugs (Nos. 421-03745 to 421-03748);

— by Ms. Sahota (Brampton North), one concerning air transportation (No. 421-03749) and one concerning refugees (No. 421-03750).

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration at report stage of Bill S-6, An Act to implement the Convention between Canada and the Republic of Madagascar for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income, as reported by the Standing Committee on Finance without amendment.

Mr. Hussen (Minister of Immigration, Refugees and Citizenship) for Mr. Morneau (Minister of Finance), seconded by Mr. Champagne (Minister of Infrastructure and Communities), moved, — That the Bill be concurred in at report stage.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill was concurred in at report stage.

Pursuant to Standing Order 76.1(11), Mr. Hussen (Minister of Immigration, Refugees and Citizenship) for Mr. Morneau (Minister of Finance), seconded by Mr. Champagne (Minister of Infrastructure and Communities), moved, — That the Bill be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

MOTIONS

By unanimous consent, it was resolved, — That the House recognize Vice-Admiral Mark Norman for his decades of loyal service to Canada, express regret for the personal and professional

— par M. Paradis (Brome—Missisquoi), une au sujet de la protection de l'environnement (n° 421-03741);

— par M. Eglinski (Yellowhead), une au sujet d'une journée nationale (n° 421-03742);

— par M^{me} May (Saanich—Gulf Islands), une au sujet de la gestion des déchets (n° 421-03743);

— par M. Stetski (Kootenay—Columbia), une au sujet des droits humains (n° 421-03744);

— par M. Johns (Courtenay—Alberni), quatre au sujet de la réglementation des aliments et des drogues (n° 421-03745 à 421-03748);

— par M^{me} Sahota (Brampton-Nord), une au sujet du transport aérien (n° 421-03749) et une au sujet des réfugiés (n° 421-03750).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi S-6, Loi mettant en œuvre la Convention entre le Canada et la République de Madagascar en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans amendement.

M. Hussen (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté), au nom de M. Morneau (ministre des Finances), appuyé par M. Champagne (ministre de l'Infrastructure et des Collectivités), propose, — Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi est agréé à l'étape du rapport.

Conformément à l'article 76.1(11) du Règlement, M. Hussen (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté), au nom de M. Morneau (ministre des Finances), appuyé par M. Champagne (ministre de l'Infrastructure et des Collectivités), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est résolu, — Que la Chambre reconnaisse le vice-amiral Mark Norman pour ses décennies de loyaux services au Canada, exprime ses regrets pour les difficultés personnelles et professionnelles qu'il a vécues en raison de la

hardships he endured as a result of his failed prosecution, and apologize to him and his family for what they experienced during their legal conflict with the government.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Morneau (Minister of Finance), seconded by Mr. Champagne (Minister of Infrastructure and Communities), — That Bill S-6, An Act to implement the Convention between Canada and the Republic of Madagascar for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income, be now read a third time and do pass.

The debate continued.

QUORUM

The attention of the Speaker was drawn to the lack of a quorum and, fewer than 20 Members having been counted, pursuant to Standing Order 29(3), the bells were rung to call in the Members.

After one minute, a quorum was found.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Morneau (Minister of Finance), seconded by Mr. Champagne (Minister of Infrastructure and Communities), — That Bill S-6, An Act to implement the Convention between Canada and the Republic of Madagascar for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income, be now read a third time and do pass.

The debate continued.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the third time and passed.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 4:14 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The House resumed consideration of the motion of Mrs. Wong (Richmond Centre), seconded by Mr. McCauley (Edmonton West), — That, in the opinion of the House, the government should: (a) recognize the disproportionate effect of fraud activities against the seniors community across Canada; (b) coordinate a national response to fraud activities to ensure that seniors and other vulnerable groups have the resources they need to understand the signs of fraud; (c) establish tangible recourses for victims of fraud; and (d) work with local law enforcement agencies and the Canada Revenue Agency to introduce legislation to combat fraudulent attacks targeting vulnerable seniors. (*Private Members' Business M-203*)

The debate continued.

The question was put on the motion and it was agreed to.

poursuite qui a échoué, et lui présente des excuses ainsi qu'à sa famille pour ce qu'ils ont vécu pendant leur conflit juridique avec le gouvernement.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Morneau (ministre des Finances), appuyé par M. Champagne (ministre de l'Infrastructure et des Collectivités), — Que le projet de loi S-6, Loi mettant en œuvre la Convention entre le Canada et la République de Madagascar en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit.

QUORUM

Il est signalé au Président qu'il n'y a pas quorum et, moins de 20 députés étant comptés, conformément à l'article 29(3) du Règlement, la sonnerie d'appel des députés se fait entendre.

Après une minute, le quorum est atteint.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Morneau (ministre des Finances), appuyé par M. Champagne (ministre de l'Infrastructure et des Collectivités), — Que le projet de loi S-6, Loi mettant en œuvre la Convention entre le Canada et la République de Madagascar en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 16 h 14, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Wong (Richmond-Centre), appuyée par M. McCauley (Edmonton-Ouest), — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait : a) reconnaître l'impact démesuré de la fraude envers les aînés du Canada; b) coordonner un plan d'action national face à la fraude afin de doter les aînés et autres groupes vulnérables des ressources dont ils ont besoin pour déceler les signes de fraude; c) instaurer un recours tangible pour les victimes de fraude; d) travailler de concert avec les organismes d'application de la loi et l'Agence du revenu du Canada en vue de présenter une mesure législative pour contrer les attaques frauduleuses ciblant les aînés vulnérables. (*Affaires émanant des députés M-203*)

Le débat se poursuit.

La motion, mise aux voix, est agréée.

MESSAGES FROM THE SENATE

Messages were received from the Senate as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada, with the following amendments:

1. Preamble, page 1: Replace line 15 with the following:

“bility without delay complements the rights of persons with disabil-”.

2. Clause 5, page 3: Replace line 13 with the following:

“ers, on or before January 1, 2040, particularly by the identification and removal of bar-”.

3. Clause 5.1, page 4: Replace lines 1 to 5 with the following:

“5.1 (1) The area of communication referred to in paragraph 5(c.1)

(a) includes the use of American Sign Language, Quebec Sign Language and Indigenous sign languages; and

(b) does not include broadcasting as defined in subsection 2(1) of the Broadcasting Act or telecommunications as defined in subsection 2(1) of the Telecommunications Act.

(2) American Sign Language, Quebec Sign Language and Indigenous sign languages are recognized as the primary languages for communication by deaf persons in Canada.”.

4. New clause 5.2, page 4: Add the following after line 5:

“5.2 Nothing in this Act, including its purpose of the realization of a Canada without barriers, should be construed as requiring or authorizing any delay in the removal of barriers or the implementation of measures to prevent new barriers as soon as is reasonably possible.”.

5. Clause 6, page 4:

- (a) Replace lines 12 to 14 with the following:

“wish to have regardless of their disabilities;” and

- (b) replace lines 22 to 26 with the following:

“must take into account the disabilities of persons, the different ways that persons interact with their environments and the multiple and intersecting forms of marginalization and discrimination faced by persons;

(f) persons with disabilities must be involved in the development and design of laws, policies, programs, services and structures; and

(g) the development and revision of accessibility stan-”.

6. Clause 11, page 6: Replace line 6 with the following:

“Canada without barriers on or before January 1, 2040.”.

MESSAGES DU SÉNAT

Des messages sont reçus du Sénat comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, avec les amendements suivants :

1. Préambule, page 1 : Remplacer la ligne 13 par ce qui suit :

« nir de nouveaux obstacles sans délai viendra compléter les ».

2. Article 5, page 3 : Remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« lement, en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1^{er} janvier 2040, à l'avantage de ».

3. Article 5.1, page 4 : Remplacer les lignes 1 à 5 par ce qui suit :

« 5.1 (1) Le domaine des communications visé à l'alinéa 5c.1) :

a) vise notamment l'utilisation de l'American Sign Language, de la langue des signes québécoise et de langues des signes autochtones;

b) ne vise pas la radiodiffusion au sens du paragraphe 2 (1) de la Loi sur la radiodiffusion ni la télécommunication au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les télécommunications.

(2) L'American Sign Language, la langue des signes québécoise et les langues des signes autochtones sont reconnues comme étant les langues les plus utilisées par les sourds au Canada pour communiquer. ».

4. Nouvel article 5.2, page 4 : Ajouter, après la ligne 5, ce qui suit :

« 5.2 La présente loi et son objet, lequel consiste à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles, n'ont pas pour effet de fixer ou d'autoriser des délais en ce qui a trait à l'élimination d'obstacles ou à la mise en œuvre de mesures pour prévenir de nouveaux obstacles aussitôt que possible. ».

5. Article 6, page 4 :

- a) Remplacer les lignes 11 à 13 par ce qui suit :

« d'épanouissement, quels que soient ses handicaps; »;

- b) remplacer les lignes 22 à 26 par ce qui suit :

« personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci;

f) le fait que les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;

g) l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité ».

6. Article 11, page 6 : Remplacer la ligne 5 par ce qui suit :

« Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1^{er} janvier 2040. ».

7. Clause 18, page 7: Replace line 14 with the following:
 “tribute to the realization of a Canada without barriers, on or before January 1, 2040.”
8. Clause 94, page 54:
 (a) Replace lines 9 to 17 with the following:
 “(4) An individual is not entitled to file a complaint in re-
 ”; and
 (b) replace line 22 with the following:
 “(5) The Accessibility Commissioner must cause a written”.
9. New clause 121.1, page 67: Add the following after line 21:
 “121.1 For greater certainty, nothing in any provision of this Act or the regulations limits a regulated entity’s duty to accommodate under any other Act of Parliament.”
10. Clause 143, page 77: Replace line 10 with the following:
 “subsection 94(5), 96(1), 100(2), 101(2) or 103(3), the Ac-”.
11. Clause 172, pages 88 to 91:
 (a) On page 88, replace line 37 with the following:
 “172 Section 172 of the Act is replaced by”;
 (b) on page 89,
 (i) replace lines 3 to 12 with the following:
 “(2) On determining that there is an undue barrier to the”, and
 (ii) replace lines 34 and 35 with the following:
 “(3) If the Agency is satisfied that regulations made under subsection 170(1) that are applicable in relation to a matter have been complied with or have not been contravened, the Agency may determine that there is an undue barrier in relation to that matter but if it does so, it may only require the taking of appropriate corrective measures.”;
 (c) on page 90, replace line 25 with the following:
 “172.2 (1) For the purpose of paragraphs 172(2)(d) and”;
 (d) on page 91, replace line 5 with the following:
 “graphs 172(2)(b) and (c) and 172.1(2)(b) and (c) may in-”; and
 (e) renumber the remaining clauses and amend all references to them accordingly.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House:

That, in the opinion of the Senate, Bill S-243, An Act to amend the Canada Revenue Agency Act (reporting on unpaid income tax), is a critical piece of legislation to fight overseas

7. Article 18, page 7 : Remplacer la ligne 14 par ce qui suit :
 « exempt d’obstacles au plus tard le 1^{er} janvier 2040, entre autres, par : ».
8. Article 94, page 54 :
 a) Remplacer les lignes 9 à 16 par ce qui suit :
 « (4) Un individu ne peut déposer une plainte relative à la »;
 b) remplacer la ligne 22 par ce qui suit :
 « (5) Le commissaire à l’accessibilité fait signifier un avis ».
9. Nouvel article 121.1, page 67 : Ajouter, après la ligne 20, ce qui suit :
 « 121.1 Il est entendu qu’aucune disposition de la présente loi ou de ses règlements n’a pour effet de restreindre quelque obligation d’adaptation que peut avoir l’entité réglementée sous le régime d’autres lois fédérales. ».
10. Article 143, page 77 : Remplacer la ligne 10 par ce qui suit :
 « ragraphes 94(5), 96(1), 100(2), 101(2) ou 103(3), il en fait ».
11. Article 172, pages 88 à 91 :
 a) À la page 88, remplacer la ligne 38 par ce qui suit :
 « 172 L’article 172 de la même loi est »;
 b) à la page 89 :
 (i) remplacer les lignes 3 à 12 par ce qui suit :
 « (2) En cas de décision positive, l’Office peut exiger : »,
 (ii) remplacer les lignes 32 et 33 par ce qui suit :
 « (3) Si l’Office est convaincu de la conformité du service du transporteur avec les dispositions réglementaires applicables, il peut rendre une décision positive mais peut seulement exiger la prise de mesures correctives indiquées. »;
 c) à la page 90, remplacer la ligne 22 par ce qui suit :
 « 172.2 (1) Pour l’application des alinéas 172(2)d) et e) et »;
 d) à la page 91, remplacer la ligne 4 par ce qui suit :
 « sée à l’un des alinéas 172(2)b) et c) et 172.1(2)b) et c) au »;
 e) renuméroter des articles qui suivent l’article 172 et modifier, au besoin, des renvois à ces articles.

— ORDONNÉ : Qu’un message soit transmis à la Chambre des communes afin de l’en informer de ce qui suit :

Que, de l’avis du Sénat, le projet de loi S-243, Loi modifiant la Loi sur l’Agence du revenu du Canada (rapports concernant l’impôt sur le revenu impayé), est un projet de loi essentiel

tax evasion and was duly passed by the Senate and has been in possession of Members of the House of Commons for many months, and the bill should be passed into law at the earliest opportunity.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by Mr. Garneau (Minister of Transport) — Report of the Office of the Administrator of the Ship-source Oil Pollution Fund, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2019, pursuant to the Marine Liability Act, S.C. 2001, c. 6, s. 121. — Sessional Paper No. 8560-421-606-04. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Transport, Infrastructure and Communities*)

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 5:18 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed.

After debate, pursuant to Standing Order 81(4)(a), the question was deemed to have been withdrawn.

GOVERNMENT ORDERS

BUSINESS OF SUPPLY

At 5:49 p.m., pursuant to Standing Order 81(4)(a), the House resolved itself into a Committee of the Whole for the consideration of all Votes under Department of Justice in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2020.

At 9:49 p.m., the Committee rose.

Pursuant to Standing Order 81(4)(a), the considered Votes were deemed reported.

ADJOURNMENT

Accordingly, at 9:50 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 2:00 p.m., pursuant to Standing Order 24(1).

dûment adopté par le Sénat que les députés de la Chambre des communes ont en leur possession depuis de nombreux mois et ce projet de loi devrait être adopté à la première occasion.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Garneau (ministre des Transports) — Rapport du Bureau de l'administrateur de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, conformément à la Loi sur la responsabilité en matière maritime, L.C. 2001, ch. 6, art. 121. — Document parlementaire n° 8560-421-606-04. (*Conformément à l'article 32 (5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités*)

DÉBAT D'AJOURNEMENT

À 17 h 18, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, conformément à l'article 81(4)(a) du Règlement, la motion est réputée retirée.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

TRAVAUX DES SUBSIDES

À 17 h 49, conformément à l'article 81(4)(a) du Règlement, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier tous les crédits sous la rubrique Ministère de la Justice du Budget principal des dépenses de l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

À 21 h 49, la séance du comité est levée.

Conformément à l'article 81(4)(a) du Règlement, les crédits étudiés sont réputés avoir fait l'objet d'un rapport.

AJOURNEMENT

En conséquence, à 21 h 50, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.